



Devenir propriétaire exclusif ?

Par **kellya**, le **30/12/2010 à 16:56**

Bonjour, Actuellement, mon frère et moi-même sommes propriétaires à 50% chacun d'une maison que nous avons héritée de nos parents. Je vis seul dans cette maison depuis plus de quinze ans et je suis le seul à payer les impôts et les taxes dans leur intégralité. J'aurais alors souhaiter savoir si je pouvais devenir le seul et unique propriétaire de cette maison et si oui quelles seraient les démarches à suivre? Dans l'attente d'une réponse je vous souhaite une bonne journée.

Par **jeetendra**, le **30/12/2010 à 18:02**

Bonsoir, pour devenir propriétaire à part entière il vous faut l'accord de votre frère co-indivisaire, est-il prêt à vendre sa part, lui avez-vous fait une offre, cordialement.

Par **kellya**, le **30/12/2010 à 18:06**

J'ai entendu dire qu'au bout d'un certain temps comme j'étais la seule à occuper cette maison à l'entretenir et à payer entièrement les impôts je deviendrais le seul propriétaire, que mon frère prendrait ses droits sur la maison. Cela n'existe pas?

Par **jeetendra**, le **30/12/2010 à 18:21**

pas à ma connaissance, par contre en cas de vente vous pouvez sur attestations déduire les frais de l'entretien du bien indivis, par contre lui il pourra aussi vous réclamer des loyers, des indemnités d'occupation de la maison familiale, bonne soirée à vous.

Par **kellya**, le **30/12/2010** à **18:22**

ok Merci pour vos réponses et bonne soirée

Par **mimi493**, le **30/12/2010** à **21:54**

La prescription acquisitive, c'est 30 ans.

Par **kellya**, le **30/12/2010** à **21:56**

Donc si j'ai bien compris. Au bout de trente ans en payant tout seul tout ce qui est relatif a la maison je deviendrais le seul propriétaire sans rien devoir a mon frère. C'est bien ça?